

**Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral n°75-2026-08-10-00101
relatif à l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.722-6, L.723-1 à L.723-14, et R.723-1 à R.723-31 ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L.49, L.50, L.58 à L.67 et L.86 à L.117, ainsi que ses articles R.49, R.52, R.54 alinéa 1, R.59 alinéa 1, R.62, R.63 alinéa 1 et R.68 ;

Vu la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite « loi PACTE » ;

Vu l'article 26 de la loi n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027 ;

Vu le décret du 13 février 2025 modifiant l'annexe 7-2 du Livre VII du code du commerce fixant le nombre des juges et le nombre des chambres des tribunaux de commerce ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – Mme DELAMARCHE (Karine) ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-08-10-00101 relatif à l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris du 10 août 2026 ;

Considérant qu'une erreur est présente dans l'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Au 7^{ème} considérant de l'arrêté du 10 août 2026 relatif à l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris, la date : « 2024 » est remplacée par la date : « 2025 ». Le reste demeure inchangé.

ARTICLE 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris) accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 28 août 2026,

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
et par délégation,
la préfète, directrice de cabinet,

SIGNE

Karine DELAMARCHE